

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 08 SEPTEMBRE 2022

Convocations adressées le : Vendredi 02 septembre 2022  
Nombre de délégués titulaires présents : 06  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 02  
Nombre de pouvoirs attribués : 03  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER;  
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD; Franck MAZET.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER; Gérard SERER.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Pascale DEVALLEE; Nathalie SAVATON.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Wilfried SCHWARTZ pour Michel GILLOT; Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS; Alain BENARD pour Emmanuel FRANCOIS.

### **Absents excusés :**

Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Sébastien CLEMENT;  
Cédric DE OLIVEIRA; Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Brigitte PINEAU;  
Laurent RAYMOND; Régis SALIC.

### **Secrétaire de séance :**

Alain BENARD.

**C 22/09/07 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 132 BIS RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame Jacqueline CHANTREL et Monsieur Roland PICARD sont propriétaires d'un ensemble immobilier situé au 132 bis rue de la Mairie à La Riche constitué de neuf garages de 18m2 chacun, accessibles depuis les parcelles cadastrées AP 577 et AP 563, en nature de sols représentant une surface de 322m2.

Les garages sont érigés sur les parcelles cadastrées AP 579, AP 580, AP 581, AP 582, AP 583, AP584, AP 585, AP 586, AP 587 et AP 588 représentant une surface totale de 171m2.

L'ensemble du parcellaire est classé en zone UA au plan local d'urbanisme de la commune.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 10 mai 2022, à 190 000 €.

Les neuf garages sont actuellement loués.

Cette estimation a été proposée à Madame CHANTREL et à Monsieur PICARD par courrier du 12 juillet 2022.

Leur accord sur cette proposition a été donnée par courrier du 16 juillet 2022.

Ainsi, l'acquisition de ce bien prendra la forme d'une promesse unilatérale de vente, laquelle sera assortie d'une condition suspensive au bénéfice du Syndicat des Mobilités de Touraine, liée à la libération des lieux par les locataires au plus tard au 31 juillet 2023.

Il est précisé que les frais d'acte notarié à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'approuver cette offre et de confier la rédaction des futurs actes de vente à Maître TRIQUET notaire à La Riche.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

**Vu** l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 10 mai 2022,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 132 bis rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrales AP 563-577-579-580-581-582-583-584-585-586-

587-588 d'une surface totale de 493m<sup>2</sup>, classées en zone UA au plan local d'urbanisme de la Commune, au prix net vendeur de 190 000 € libre d'occupation ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche ;

- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**



**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**

**Laurence MARIN**

